

Modèle de déclaration vétérinaire pour l'exportation de rongeurs de laboratoire vers la Chine

Je, soussigné.....  
vétérinaire agréé en Belgique, travaillant sous le numéro d'ordre.....  
déclare :

- 1) que les rongeurs de laboratoire destinés à être exportés vers la République Populaire de Chine :
  - Ont été maintenus isolés d'animaux n'ayant pas le même statut sanitaire depuis leur naissance ET
  - N'ont pas fait l'objet d'une inoculation par un quelconque pathogène ou d'une maladie infectieuse ou de parasites.
- 2) Qu'au cours des 12 mois précédant l'exportation, aucun cas de rage, leptospirose, tularémie, variole du singe, peste, chorioméningite lymphocytaire, fièvre hémorragique avec syndrome rénal, syndrome pulmonaire à hantavirus et d'ectromeliavirus ou d'autre pathologie infectieuse n'a été mis en évidence (signes cliniques ou autres) dans l'établissement.
- 3) Que l'établissement d'où proviennent les rongeurs de laboratoires répond aux standards SPF pour le Belgique ; que des contrôles de la nourriture et des contrôles sanitaires sont conduits régulièrement dans l'établissement, pour vérifier que les animaux répondent à ces standards.

Nom du vétérinaire :

Signature :

Date :